

16ème législature

Question N° : 15107	De Mme Lisa Belluco (Écologiste - NUPES - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Déficit sans précédent des CHU	Analyse > Déficit sans précédent des CHU.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Lisa Belluco interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'aggravation générale et sans précédent des déficits des CHU et du CHU de Poitiers en particulier. Après la Fédération hospitalière de France, qui avait souligné dans son communiqué du 24 août 2023 « l'absolue nécessité de moyens supplémentaires » pour l'ensemble des services hospitaliers publics, la Conférence des directeurs généraux des centres hospitaliers universitaires a rappelé dans son communiqué du lundi 2 octobre 2023 que la situation financière des trente-deux CHU français subit une dégradation très préoccupante. Fin 2022, le déficit des budgets principaux des CHU s'établissait à 403 millions d'euros et aurait atteint 1,2 milliards d'euros fin 2023, soit un triplement. Or le PLFSS pour 2024 n'intègre aucun financement supplémentaire pour compenser l'inflation dont le surcoût représente 585 millions d'euros pour les CHU en 2023. À ce stade des projections, pour le CHU de Poitiers, l'inflation énergétique - après intégration du bouclier tarifaire - est estimée à plus de 10 millions d'euros par rapport à l'année 2022. Le CHU constate également un sous-financement structurel des mesures de ressources humaines de 3,4 millions d'euros. Cette hausse des déficits met en danger le rétablissement des missions de soin, de recherche, d'enseignement et de prévention et de manière plus globale le modèle CHU. C'est pourquoi elle l'interroge sur les mesures envisagées pour consolider structurellement la situation financière des CHU et des établissements de santé.